

FICHE DESCRIPTIVE DE CHANTIER COURANT

Annexe de l'arrêté permanent 2022 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur les voies hors RGC exécutés par ou pour le compte des Directions Espaces Publics et Communication de la Ville d'Ivry-sur-Seine

Description des travaux : Remplacement de l'ensemble des lampes
sur les candélabres dans l'impasse

Intervenant : Boygues Energies & Services
Adresse : 87 Av. du maréchal FACH
94046 Créteil Cedex
Interlocuteur : Lo. Michaël
Portable : 06 99 93 05 96
Courriel : m.lo@boygues-es.com

En charge du balisage : IDEM
Adresse :
Interlocuteur :
Portable :
Courriel :

Nom de la voie : Impasse Tellier
Tronçon concerné : toute l'impasse
Calendrier prévisionnel : du 10/11/22 au 10/11/22
Horaires d'intervention : 9h00 - 12h00

Gestionnaire : Privée
Sens :

Mesures d'exploitation prévues (autres que limitation de vitesse à 30 km/h au droit du chantier et interdiction de stationner aux abords du chantier) :

- Neutralisation d'une ou plusieurs voies de circulation sans basculement de la circulation sur la chaussée opposée
- Neutralisation d'une voie bus
- Neutralisation d'une voie cyclable
- Rétrécissement de chaussée avec maintien d'une largeur de 2,80 mètres minimum
- Mise en place d'alternat sur une longueur < 200 m
 - de 9h30 à 16h30 géré par feux tricolores provisoires
 - à l'aide de panneaux B15 et C18 ou de piquets mobiles
 - 24h/24 géré par feux tricolores provisoires
- Neutralisation du trottoir
 - partielle côté pair
 - totale impair
- Circulation piétonne
 - maintenue
 - déviée de 9h30 à 16h30 24h/24 sur trottoir opposé
 - sur chaussée avec balisage
 - sur stationnement neutralisé

Observations : Neutralisation du stationnement sur toute
l'impasse durant l'intervention du camion pacelle.

Le 28/10/2022

Signature

Validation SDS

